

> Circulaire du CPDP

n°10963
Jeudi 11 juin 2015

BIOCARBURANTS

Reconnaissance d'un système volontaire de certification

DÉCISION DU 9 JUIN 2015

> Une décision de la Commission européenne du 9 juin 2015 approuve, pour cinq ans et pour l'ensemble du territoire de l'UE, le système volontaire de certification en matière de durabilité des biocarburants « **Scottish Quality Farm Assured Combinable Crops Limited** ».

Est abrogée la décision d'exécution 2012/427/UE par laquelle la Commission reconnaissait ce même système pour une liste moins étendue de cultures.

Pour rappel, si un système ne remplit pas ses objectifs, la Commission peut abroger la décision le concernant.

La liste des systèmes volontaires agréés par la Commission¹ est accessible à cette adresse :

<http://ec.europa.eu/energy/node/74>

> Figure ci-après la décision 2015/887 publiée au J.O.U.E du 10 juin 2015.



¹ Circ. CPDP n° [10769](#), [10406](#), [10519](#), [10558](#), [10559](#), [10596](#), [10681](#), [10833](#) et [10866](#).